

Teams, le 21 janvier 2021

CSE DIRECTIONS TECHNIQUES

Quelques extraits de la déclaration liminaire en introduction de la réunion mensuelle CSE.

« Comme nous le pressentions et comme nous vous l'avons signalé à plusieurs reprises lors de divers CSE, une nouvelle réorganisation va avoir lieu sur le périmètre des Directions Techniques avec une fusion des groupes PR et ES au PRI de Reims.

Encore une fois, cette fusion est-elle une organisation cible sur l'ensemble du périmètre du CSE des Directions Techniques visant à regrouper les spécialités de type Génie Electrique, comme celle de type Génie-Civil » ?

La Direction met en avant la situation économique et l'exigence de performance très élevée demandée avec la nécessité de définir les organisations les plus efficaces pour l'atteindre. Les élus UNSA-Ferroviaire soulignent l'obligation d'une consultation du CSE dès qu'il est question de réorganisations, ce qui ne manquera pas d'être rappelé !

« Nous souhaitons revenir sur le télétravail (TT) et la 4e formule qui nous a été proposée par la Direction des Ressources Humaines en fin d'année 2020.

Après deux réunions bilatérales et une table ronde nous permettant d'échanger, de proposer des avancées et des améliorations au texte proposé, nous avons pu constater que les syndicats, et plus particulièrement l'UNSA-Ferroviaire, ne servaient que de comité de relecture afin de corriger les aberrations qui nous étaient proposées dans cette 4e formule.

La Direction n'ayant pas su tendre l'oreille et accéder à la simple demande de passer à 10 plages de télétravail dans le mois afin de respecter les souhaits de M. LALLEMAND de télétravailler 2 jours en moyenne par semaine, l'UNSA a refusé de signer cet accord. Nous aurions pu en rester là, mais la Directrice RH a jugé bon de déclarer, lors de sa téléconférence, que l'OS majoritaire n'avait pas validé la formule qui, selon elle, était plus souple que les formules reprises dans l'accord du 7 juillet 2017. Les moyens de communication des organisations syndicales ne permettent pas à l'UNSA-Ferroviaire d'avoir un droit de réponse à la même échelle. Nos services juridiques sauront apprécier...

Les agents demandaient plus de souplesse dans la façon dont le télétravail est mis en application au sein des Directions Techniques. Il nous semblait que le message avait été entendu par notre DRH puisqu'elle avait entrepris la démarche de proposer une 4^e formule. Force est de constater qu'il n'en est rien : jour imposé sur la journée courte pour les agents appliquant un tableau de service, interdiction de poser les mercredis pour les agents ayant des enfants de moins de 10 ans si non présentation de certificat de garde, proratisation en fonction des formules de temps partiel (un seul jour accepté si temps partiel)

Comment doit-on prendre cette infantilisation des agents, à qui l'on impose de fournir un justificatif de garde pour les jours de TT le mercredi ? Mais comment peut-on écrire ce genre de chose dans une proposition d'avenant ?!! Un enfant de 0 à 4

ans ne peut être gardé QUE le mercredi ?!! Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, il est autonome et, donc, rien ne justifie un mode de garde... Allons, un peu de sérieux.

2 jours maximum par semaine... alors que l'accord en prévoit 3 et que votre 4e formule proposait d'en faire jusqu'à 4 dans une même semaine... Que se passe-t-il ? Pourquoi tant d'incohérence ? Les agents ne comprennent pas/ plus... Où est donc la souplesse tant attendue ? Les managers ne se sentent plus libres de respecter un accord pourtant validé ? Ils se sentent pieds et mains liés pour réaliser leurs entretiens.....

Nous rappelons avec force que l'UNSA est avant tout un syndicat responsable et la proposition qui nous a été faite n'était pas acceptable en l'état. Nous avons fait des contre-propositions raisonnables en vous avançant des arguments concrets mais vous n'avez pas su vous montrer à l'écoute et répondre favorablement aux attentes des agents et des managers.

Nous restons sur un sentiment d'amertume, alors que nous pensions pouvoir construire avec la Direction une formule ambitieuse pour le télétravail. Nous nous retrouvons aujourd'hui face à une incompréhension totale des agents, concernant l'application de l'accord de 2017. Néanmoins, nous restons à votre disposition pour retravailler sur le sujet »

Les RH DT nous ont répondu que le guide sur le développement du travail à distance produit par les RH centraux apporte tous les éléments sur les conditions de mise en place du télétravail.

S'il doit y avoir des améliorations, des recommandations peuvent être remontées à M. Georges ICHKANIAN. Les Directions Techniques se conformeront aux prescriptions de la DRH de SNCF RESEAU. L'UNSA entend la confirmation par M. Matthieu CHABANEL de l'obligation d'une présence de 3 jours sur site et 2 jours en télétravail.

2^e point à l'ordre du jour, le bilan des LAB RPS 2020 et des suites données à la démarche.

Présentation de l'intention des LAB en termes de prévention des RPS (Risques Psycho Sociaux) et de la suite donnée à la démarche avec, en 2021, l'organisation de nouveaux LAB sur d'autres directions et la création d'un groupe ressource réuni sur sollicitation (colloque santé LAB avec CK/RRH/Manager et médecin du travail)

Les élus UNSA-Ferroviaire sont surpris qu'aucun RPX et membres de la CSSCT ne soient associés à la démarche ni conviés au colloque santé alors qu'ils sont au contact direct des collaborateurs. Il nous est répondu que seuls les managers et acteurs RH participent au colloque.



Si l'on veut prendre en compte le risque RPS, l'UNSA-Ferroviaire demande des indicateurs fiables pour mettre en place une véritable prévention. Les RH notent et les élus ne manqueront pas de revenir sur ce sujet à l'avenir.

Point ARGOS. SNCF Réseau, au travers du projet Nouvel'R, a lancé un programme de transformation de son outil industriel afin de construire un réseau ferré intelligent et de « haute performance ».

Lancé en 2017, ce projet vise à renouveler le parc de postes d'aiguillage en équipant le réseau ferré de postes dits « de nouvelle génération », avec pour ambition de doubler la trajectoire de régénération des postes d'ici la prochaine décennie.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat d'innovation avec des industriels :

- Pour favoriser l'émergence de solutions permettant de bénéficier de cette technologie et de ce savoir-faire,
- Pour identifier et coconstruire les solutions techniques les plus adaptées,
- Pour aligner les processus, notamment le processus de déploiement d'un poste d'aiguillage.

La délégation UNSA-Ferroviaire est satisfaite de pouvoir revenir sur le programme ARGOS après la présentation faite en novembre 2019.

Il nous semble même indispensable de pouvoir en parler régulièrement en CSE en raison des enjeux techniques mais aussi ceux de la conduite du changement et de l'aspect humain.

Lors de la première présentation, de nombreuses inquiétudes sont apparues, notamment sur la perte de savoir, de compétences et, plus globalement, sur les évolutions métiers. On nous a répondu : conduite du changement. Nous espérons donc tous que cela se traduise concrètement et que vous allez pouvoir nous rassurer sur ce sujet aujourd'hui.

Il ne faut pas, en effet, que cela reste au stade des bonnes intentions et de l'affichage.

Des questions demeurent sur :

- Le détail des dispositifs,
- Les moyens mis en place sur les têtes de série,
- Les retours des acteurs locaux,
- L'accompagnement du changement.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

- Accompagnement d'un consultant sur le sujet de l'accompagnement du changement,
- Formations assurées en fonction des activités métiers, une fois la préparation des têtes de série réalisée,
- Trois industriels sont retenus. Le mainteneur ne souhaite pas les mélanges de technologie sur une même zone.

L'UNSA-Ferroviaire souligne l'inquiétude de tous les acteurs études et essais à propos de l'acquisition et du maintien des compétences « ARGOS » s'il y a moins de travail en interne sur ce type de postes. Si l'évolution des technologies peut induire des suppressions d'emploi, elle doit être également créatrice de nouveaux métiers, d'où l'importance d'accompagner tous les acteurs.

Même si certaines réponses se veulent rassurantes pour aider le déploiement dans les meilleures conditions, d'autres restent floues.

➔ Des questions et des inquiétudes, sur lesquelles nous ne manquerons pas de revenir, restent sans réponse claire !



L'aspect humain oublié ?

Si vous souhaitez nous adresser des questions ou nous faire part de vos suggestions : csedt@unsa-ferroviaire.org
 Si vous souhaitez consulter nos informations en ligne : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS **Efficace** **Service public**
Hot-Line Juridique **Savoir-faire** **Carrières**
MÉTIERS **Autonome** **STATUT**
Filières Syndicat de services

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom:

Prénom:

Direction:

Adresse Pro:

.....

Collège:

Tél:

Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org



UNSA-FERROVIAIRE SNCF RESEAU